



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 16 septembre 2021

Président de séance : Monsieur Charles Ange GINESY

Présents :

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Madame Marie BENASSAYAG, Monsieur Yannick BERNARD, Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Eric CIOTTI, Monsieur Jean-Marc DELIA, Monsieur Jean-Pierre DERMIT, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Charles Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI, Alexandra MARTIN, Monsieur Philippe PRADAL, Monsieur Michel ROSSI, Madame Anne SATTONNET , Monsieur Jean THAON, Monsieur Auguste VEROLA.

Suppléants : Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Monsieur Didier CARRETERO, Monsieur Bernard DELIQUAIRE, Madame Céline DUQUESNE, Madame Gaëlle FRONTONI, Monsieur Bertrand GASIGLIA, Madame Pascale GUIT-NICOL, Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Monsieur Jean-Pierre LAFITTE, Madame Vanessa LELLOUCHE, Madame Michèle OLIVIER,

Procurations : Monsieur Jérôme VIAUD à Madame Michèle OLIVIER.

RAPPORT N° 21-18 - Commission départementale de réforme de la fonction publique territoriale et commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers volontaires - Désignation des représentants de l'administration

La commission départementale de réforme placée sous l'autorité du préfet ou de son représentant émet un avis consultatif, notamment, en ce qui concerne les accidents de service, les accidents de trajets, les maladies professionnelles, les accidents en service commandé, les demandes d'allocations temporaires d'invalidité et les retraites pour invalidité.

La désignation des membres varie selon que la commission de réforme soit consultée au titre d'agents fonctionnaires (sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs, techniques et spécialisés) ou de sapeurs-pompiers volontaires.

Par conséquent, s'agissant des **fonctionnaires territoriaux**, conformément à l'article 5-1-b de l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, les représentants de l'administration, sont désignés parmi les membres de l'organe délibérant titulaires d'un mandat électif.

Je vous propose de désigner deux représentants titulaires pour siéger à cette commission, chaque titulaire ayant deux représentants suppléants nommés dans les mêmes conditions.

La précédente représentation était assurée par les élus suivants :

Titulaires	1 ^{ers} suppléants	2 ^{èmes} suppléantes
M. Gérard MANFREDI	M. Roger ROUX	Mme Anne SATTONNET
M. Jean THAON	M. Pierre DONADEY	Mme Anne-Marie DUMONT

Par ailleurs, s'agissant des **sapeurs-pompiers volontaires**, conformément aux articles 2, 4 et 5 de l'arrêté du 30 juillet 1992 fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers volontaires, sont membres : deux représentants de l'administration. L'un d'entre eux est le directeur départemental ou son représentant désigné, le second est choisi parmi les membres du conseil d'administration.

Je vous propose de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

La précédente représentation était assurée par les élus suivants :

Titulaire	Suppléant
M. Gérard MANFREDI	M. Jean THAON

J'appelle votre attention sur la disponibilité requise. En effet, ces commissions se réunissent une fois par mois, le même jour, selon un calendrier fixé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale. Par ailleurs, les règles de fonctionnement ne les autorisent à se prononcer que lorsque le quorum est constaté et il n'existe pas de règle dérogatoire en cas de nouvelle convocation.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- de désigner :

❖ pour les fonctionnaires territoriaux :

- en qualité de titulaires : MM. Gérard MANFREDI et Jean THAON

- en qualité de 1^{er} suppléants : MM. Roger ROUX et Pierre DONADEY

- en qualité de 2^{èmes} suppléantes : Mmes Anne SATTONNET et Marie-Louise GOURDON

❖ pour les sapeurs-pompiers volontaires :

- en qualité de titulaire : M. Gérard MANFREDI

- en qualité de suppléant : M. Jean THAON.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY